

Rapport

Générale

colonial

Rapport n° 08-442-1933 Traitements des fonctionnaires du cadre général des travaux publics et des mines,

n° 08-442-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 août 1933

Numéro JO
n° 442 du 30/09/1933

Date du numéro
30 septembre 1933

TEXTE INTÉGRAL

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Mercy-le-FHaut, le 10 août 1933. Monsieur le Président, Vous avez bien voulu, par décret du 28 mai 1930, modifiant celui du 26 mars 1928, qui créait des échelons dans certains grades d'agents appartenant au cadre général des tritvaux publics, redresser la situation anormale faite aux ingénieurs principaux nommés au grade supérieur. La même situation s'étant révélée pour certains Commis principaux hors classe, adjoints technique principaux (nouvelle appellation) nommés au grade d'ingénieurs adjoints (anciennement conducteurs), il paraît équitable de les faire bénéficier des mêmes avantages. C'est dans ce but que j'ai l'honneur de soumettre à votre sig nature le projet d'addendum ci-joint, complétant le décret du 28 mai 1930. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le Ministre des colonies, Albert SARRAUT.